



## Procès-verbal

### Assemblée générale des parents

Date : Mercredi 6 septembre 2023

Heure : 19 h 30

Endroit : Gymnase de l'école Sainte-Marie

1. Ouverture de la séance et mot de la présidente du CÉ  
Ouverture de l'assemblée à 19 h 30 par M. Jean-François Morin, président actuel du CÉ.
2. Mot de la direction  
M. Vézina présente l'équipe de direction, la mission, la vision et les valeurs de l'école.
3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée  
M. Morin propose Mme Andréanne Bordeleau en tant que secrétaire d'assemblée.  
Mme Andréanne Bordeleau accepte.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour  
M. Morin procède à la lecture de l'ordre du jour.

*Il est proposé par M. Marc-André Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 7 septembre 2023.*

A.G. 20230906-001

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2022

M. Morin propose une lecture individuelle du procès-verbal de la rencontre du 20 septembre 2022.

*Il est proposé par Mme Marie-Pierre Lachance et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 20 septembre 2022.*

A.G. 20230906-002

## 6. Conseil d'établissement

### 6.1 *Rapport annuel du conseil d'établissement (article 83, LIP)*

M. Jean-François Morin fait la nomenclature des différents sujets traités par le conseil d'établissement au cours de l'année 2022-2023.

Le document est en annexe.

## 7. Adoption de la procédure d'élection

### 7.1 *Élection des nouveaux membres (3 postes ouverts pour un mandat de 2 ans)*

#### 7.1.1 La présidence de l'élection

Mme Caroline Bruneau propose M. Vézina comme président de l'élection et il accepte.

#### 7.1.2 Désignation des scrutateurs

Mme Andréanne Bordeleau et Martine Bousquet sont désignées comme scrutateurs d'élection et elles acceptent.

#### 7.1.3 Mise en candidature et substituts

M. Vézina demande aux parents présents s'ils ont de l'intérêt à siéger ou s'ils veulent proposer une personne à siéger sur le CÉ.

1. Mme Audrey Briand se propose comme membre du CÉ, elle accepte
2. Mme Marie-Ève Colin se propose comme membre du CÉ, elle accepte.
3. Mme Xénia Reinach se propose comme membre du CÉ, elle accepte
4. Mme Corinne Beauchamp se propose comme membre du CÉ, elle accepte.

#### 7.1.4 Discours

Les membres en élection pour un poste au CÉ se présentent à tour de rôle.

### 7.1.5 Scrutin

Le scrutin est fait et le dénombrement des votes est fait par les scrutateurs.

### 7.1.6 Déclaration d'élection

Mme Corinne Beauchamp, Mme Audrey Briand et Mme Marie-Ève Colin sont élues pour les mandats de 2 ans (2023-2024, 2024-2025). De plus, Mme Xénia Reinach accepte le rôle de substitut pour l'année 2023-2024.

*Il est proposé par Mme Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'adopter l'élection des membres au conseil d'établissement pour un mandat de deux années (2023-2024 et 2024-2025), pour un membre substitut pour l'année scolaire 2023-2024. De plus, aucune autre personne s'est présentée comme substitut lors de l'assemblée.*

A.G. 20230906-003

## 8. Organisme de participation des parents (OPP)

### 8.1 Présentation des rôles et fonctions de l'OPP

L'organisme de participation des parents (OPP) a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

Les parents-bénévoles membres de l'OPP de chaque école réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ils peuvent par exemple organiser des campagnes de financement pour soutenir le projet éducatif de l'école.

L'OPP peut également donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent.



Les décisions concernant l'existence et le fonctionnement de l'OPP se prennent à l'assemblée générale des parents de chaque établissement, en septembre. À cette occasion, s'ils le désirent, les parents peuvent former un OPP. L'assemblée générale détermine alors le nom, la composition et les règles de fonctionnement et en élit les membres.

## 8.2 Formation de l'OPP

1. Mme Julie Paradis, présidente

## 8.3 Composition

L'OPP des parents sera formé de Mme Julie Paradis, Mme Audrée Laroche ainsi que Mme Xénia Reinach.

## 8.4 Règles et fonctionnement

Il y a aura des rencontres périodiquement et selon les besoins. Un compte-rendu des rencontres sera déposé au CÉ.

## 8.5 Élection

*Il est proposé par Mme Corinne Beauchamp et résolu unanimement d'adopter l'élection des membres de l'OPP pour un mandat d'une année 2023-2024.*

A.G. 20230906-004

## 9. Comité de parents

### 9.1 Présentations des rôles et fonctionnement du comité de parents

M. Vézina explique que le comité de parents est la seule instance formée uniquement de parents. Le comité de parents a pour rôles de conseiller le centre de services scolaire des Samares en vue d'améliorer la qualité des services offerts par celui-ci, de lui transmettre l'expression des besoins de parents et, enfin, d'assurer la présence des parents au sein de l'appareil administratif.

## 9.2 Rapport du représentant sortant

M. Marc-André Côté présente les sujets qui ont été abordés au comité de parents au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Le document est en annexe.

## 9.3 Élection du représentant

Mme Corinne Beauchamp se présente comme représentante.

## 9.4 Élection du substitut

Mme Audrey Briand se propose comme substitut.

*Il est proposé par M. Marc-André Côté et résolu unanimement d'adopter la nomination de Mme Corinne Beauchamp comme représentante au comité de parents et Mme Audrey Briand comme substitut pour l'année 2023-2024.*

**A.G. 20230906-005**

## 10. Période de questions

- Pourquoi la sortie de fin d'année pour les élèves d'anglais intensif n'est pas en même temps que les élèves du 6<sup>e</sup> année?

*Le conseil d'établissement avait pris la décision de ne pas inclure les élèves de l'anglais intensif, car ils ont d'autres privilèges comme 3 périodes d'EDP, sorties prévues pour eux, etc.*

- Est-ce possible d'avoir accès sur le site Internet des Mésanges, onglet Conseil d'établissement, déposer les procès-verbaux?

*Les procès-verbaux seront sur le site.*

- Est-ce qu'il y a un programme de francisation pour les nouveaux arrivants?



*Oui, il y a les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF)  
et services de soutien linguistique d'appoint en francisation (SLAF).*

## 11. Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Morin et résolu unanimement que la séance soit levée.  
Il est 20 h 30.

A.G. 20230906-006

*Andréanne Bordeleau*

Andréanne Bordeleau, secrétaire